

54921

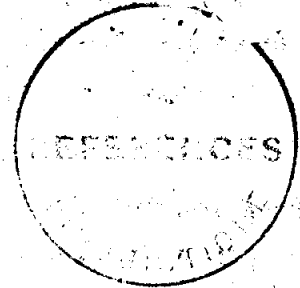
Distr.
SPECIAL

WP.6/CORR/2
8 mars 1971

Original: FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Section de la Main-d'oeuvre et de la formation
Séminaire sur l'enseignement par
correspondance en Afrique
Abidjan, 5-15 avril 1971



FILE COPY

NOTE RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DES COURS PAR CORRESPONDANCE

ORGANISES PAR LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Dans le cadre de son action générale de formation en faveur des ressortissants des pays d'outre-mer qui lui sont associés, la Commission des Communautés Européennes, dans le but de diversifier les aides qu'elle apporte à la formation, a lancé en 1965 un programme de bourses de formation par correspondance qui a connu une croissance très rapide puisqu'il est passé de ⁺ 290 bourses à 2.050 bourses actuellement.

En effet, il a paru opportun d'octroyer, parallèlement aux bourses pour une formation à temps complet, des bourses permettant à des personnes de se former ou de se perfectionner tout en continuant à exercer sur place leurs activités.

En particulier, il apparaissait que l'enseignement par correspondance pouvait, en sus de son apport normal à la formation proprement dite, jouer un rôle précieux principalement dans la préparation à des examens ou concours et également dans le recyclage d'individus déjà formés, tout en ne les déracinant pas de leur emploi et en étalant les formations dans le temps pour tenir compte aussi bien des différences de rythme d'assimilation des individus que de leurs disponibilités professionnelles.

De plus, le coût de revient assez faible des cours par correspondance peut permettre de penser que l'utilisation de ce moyen contribuera pour sa part à résoudre le difficile problème de l'extension de la formation dans les pays en voie de développement.

La Commission des Communautés Européennes inscrit les boursiers selon les formations demandées auprès d'établissements d'enseignement par correspondance situés en Europe et en Afrique.

Au terme de 5 années de mise en oeuvre du programme une double évolution se dégage en fonction de la demande des candidats aux bourses. D'une part, l'on constate des demandes de formation individuelles ayant pour objet principal un perfectionnement permettant une promotion professionnelle. Elles émanent toutes de personnes ayant un emploi. Elles sont orientées principalement vers la comptabilité, le secrétariat, l'agriculture, la statistique et les techniques industrielles. Ces enseignements sont donnés en général, par des écoles situées en Europe. D'autre part, des besoins en formation sont exprimés par des groupes qui sont satisfaits par la réalisation de programmes adaptés. Ces programmes concernant surtout la vulgarisation agricole, l'initiation aussi concrète que possible aux problèmes de l'économie et du développement, à la gestion des entreprises. Ils atteignent des groupes encadrés selon des formules variables et comprennent tous une part assez importante de tutelle pédagogique (sessions d'études, réunions mensuelles etc...).

Le travail effectué par les boursiers contrôlé par les services de la Commission grâce aux bulletins de notes que leur adressent trimestriellement les établissements de formation, fait apparaître que les notes et appréciations sont généralement convenables et souvent même bonnes et très bonnes. L'une des difficultés majeures semble être pour un certain nombre de boursiers de faire preuve de l'assiduité requise. Ce problème, qui n'est pas propre aux élèves des pays d'outre-mer, est bien connu de tous les spécialistes de l'enseignement par correspondance.

Compte tenu de ces difficultés, inhérentes à ce mode d'enseignement, la Commission s'est efforcée d'améliorer la sélection des candidats en leur faisant passer des épreuves de vérification des connaissances et d'aptitudes, ceci afin de leur faire suivre un cours réellement adapté. La Commission s'efforce également d'assister les boursiers en mettant à leur disposition des conseillers qu'ils peuvent consulter sur place, de temps à autre et dont le rôle est, non pas de donner oralement les cours qui sont donnés par les différents établissements d'enseignement par correspondance, mais d'en faciliter la compréhension par des explications et d'éviter ainsi des "blocages" intellectuels.

Elles peuvent de plus jouer un rôle très utile en faisant part aux établissements de leurs remarques notamment sur les adaptations nécessaires des cours. Enfin, certains établissements, localisés en Afrique, organisent à la fin de chaque année une session d'études d'une semaine environ, et à cette occasion des moyens audio-visuels sont mis en action.

Ces tutelles pédagogiques ont donné de bons résultats et ont abouti à une élévation du taux d'assiduité. C'est ainsi que le manque d'assiduité des élèves n'est pas plus élevé que celui connu dans la plupart des pays européens où l'enseignement par correspondance fonctionne depuis longtemps. On doit à cet égard relever, comme un indice fort encourageant, les mérites et les qualités dont fait preuve la plus grande partie de ces boursiers qui en l'occurrence ne bénéficient d'aucun des signes extérieurs qui accompagnent, par exemple, l'octroi de bourses "à plein temps" (séjour à l'étranger, prestige acquis etc...).

Une attention toute particulière a été apportée aux recherches d'ordre pédagogique permettant de mieux adapter au public des pays en voie de développement, lorsque nécessaire, un enseignement qui est encore, en dépit de quelques initiatives heureuses, calqué sur les normes européennes. Il est ainsi largement fait appel à l'utilisation des

méthodes pédagogiques nouvelles et notamment de l'enseignement programmé, dont l'application aux cours par correspondance semble devoir être dans de nombreux cas opportune et efficace.

Une expérience de diffusion de cours par radio en langue locale est également en cours en Côte-d'Ivoire en vue de former des élèves qui, une fois formés, pourront devenir animateurs au niveau des villages en ayant à leur disposition des récepteurs.

BOURSES DE FORMATION PAR CORRESPONDANCE

Année académique 1969/1970

Par pays d'origine E.A.M.A.	REPARTITION DES BOURSIERS PAR SECTEURS ET NIVEAUX DE FORMATION									T O T A L
	Economie			Agriculture			Technique			
	P	M	S	P	M	S	P	M	S	
Burundi	15	3	8	9	3	-	2	19	-	59
Cameroun	40	65	20	7	10	-	25	67	4	238
Centrafrique	4	2	-	33	2	8	2	-	-	51
Congo (Brazza)	9	21	4	-	4	-	16	17	3	74
Congo (K)	9	38	11	1	1	-	61	64	2	187
Côte-d'Ivoire	16	37	8	8	6	1	35	64	24	199
Dahomey	5	2	1	43	5	-	5	1	7	69
Gabon	4	3	-	1	2	-	6	5	-	21
Haute-Volta	34	41	2	8	13	3	27	17	2	147
Madagascar	4	155	3	23	34	4	1	23	5	252
Mali	1	9	-	53	1	-	1	-	-	65
Mauritanie	3	1	-	-	-	-	-	-	-	4
Niger	-	234	-	68	-	-	2	-	-	304
Rwanda	3	15	6	-	4	2	1	5	-	36
Sénégal	9	6	2	7	1	-	12	19	-	56
Somalie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tchad	2	9	-	65	4	5	1	1	-	87
Togo	34	34	7	19	4	1	9	12	1	121
Total	192	675	72	345	94	24	205	315	48	1.970
P.T.O.M.A.										
Ant. Néerl.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comores	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Nouv. Caléd.	-	1	-	-	-	-	1	5	-	7
Polyn. franç.	-	-	-	-	1	-	-	1	1	3
St. Pierre/Miqu.	4	-	-	-	-	-	4	5	-	13
Surinam	-	14	-	-	9	-	-	30	-	53
T.F. Afars/Issas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	4	16	-	-	10	-	5	41	1	77
Total Général	196	691	72	345	104	24	210	356	49	2.047

BOURSES DE FORMATION PAR CORRESPONDANCE

Evolution de 1965/1966 à 1969/1970

Pays d'origine	Année 65/66	Année 66/67	Année 67/68	Année 68/69	Année 69/70
Burundi	-	1	13	45	59
Cameroun	22	57	182	281	238
Centrafrique	26	51	42	81	51
Congo (Brazza)	53	65	90	117	74
Congo (K)	5	7	147	126	187
Côte-d'Ivoire	-	98	204	223	199
Dahomey	6	6	27	93	69
Gabon	-	5	44	48	21
Haute-Volta	12	33	128	180	147
Madagascar	22	212	188	216	252
Mali	-	80	80	73	65
Mauritanie	8	13	5	10	4
Niger	7	17	207	205	304
Rwanda	65	119	69	51	36
Sénégal	-	3	3	36	56
Somalie	-	-	-	-	-
Tchad	30	39	78	100	87
Togo	-	4	9	96	121
Total	256	810	1.516	1.981	1.970
Antilles Néerl.	-	-	-	-	-
Comores	-	1	1	-	1
Nouv. Calédonie	6	10	8	6	7
Polynésie Fr.	-	7	1	1	3
St. Pierre/Miqu.	1	6	10	13	13
Surinam	-	-	-	-	53
Ter.F.Afars/Iss.	-	-	-	-	-
Total	7	24	20	20	77
Total Général	263	834	1.536	2.001	2.047